

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES-VERBAL

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre, à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Crotelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Ronsard sous la présidence de Madame Véronique BERGER, Maire

Etaient présents : M. BAHE Valentin, Mme ROUSSELET Sabine, Mme BERTAULT Angèle, Mme AVIRON Maryse, Mme BEAL Sophie, Mme BOSSELUT Pascale, M. CROSNIER Jérémie, M. GAULT Yohan, M. VECCHI Armand, M. PILLON Damien, M. MESSON Rémi, M. PROUST Emilien, M. FERREIRO Ramon, M. MAHÉ Pascal

Formant la majorité des membres en exercice.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/09/2021 :

Madame Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2021, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve le procès-verbal du 09/09/2021.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, délibère et fixe la subvention exceptionnelle en faveur de l'APE à 330 euros.

Cette somme d'un montant total de 330€ sera affectée au compte 6574.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve la subvention exceptionnelle en faveur de l'APE.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DOSSIER TRANSPORT SCOLAIRE :

Madame le Maire propose la prise en charge financière des frais de transport scolaire pour les enfants scolarisés en petite section de maternelle à Nouzilly.

La Région Centre-Val de Loire ayant décidé de la gratuité des transports scolaires, cette prise en charge correspond désormais uniquement aux frais de dossier (soit 25 euros par élève dans la limite de 50 euros par famille).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve le remboursement des frais de dossier transport scolaire pour les enfants scolarisés en petite section.

SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RQPS) 2020 :

Chaque commune membre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif adopté par l'EPCI : le Maire le présente au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre.

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des votants :

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;
- APPROUVE CE RAPPORT
- DIT que cette délibération sera transmise à la communauté de communes.

DÉCLASSEMENT TERRAINS ZE133 ET ZH48 :

Il résulte de la délibération 42/2021 en date du 09/09/2021 que les accès aux parcelles dépendant du domaine public de la commune et situées à CROTELLES ;

- Rue de l'Imbauderie, cadastrée ZH section 48 ;
- Impasse des Vignes, cadastrée section ZE numéro 133

sont fermées par de la rubalise.

Le Conseil Municipal constate que ces parcelles ne sont plus affectées à l'usage du public. Le Conseil municipal décide donc, en application des dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques de déclasser du domaine public ces parcelles pour les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Ce déclassement est applicable à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des présents et des votants (14 POUR et 1 CONTRE), approuve le déclassement du domaine public vers le domaine privé de ces deux terrains.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LES DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES DU PERSONNEL :

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de rembourser les frais occasionnés par les déplacements hors de la résidence administrative des agents selon les conditions suivantes :

- Avoir un ordre de mission signé du Maire
- Présenter impérativement des justificatifs des frais engagés
- Non prise en compte des frais par un autre organisme

Les montants d'indemnisation sont les suivants :

- Frais de restauration : frais réels dans la limite de la base de 17,50 euros
- Frais d'hébergement : frais hôteliers réels dans la limite de 70 euros
- Frais de taxi, transport en communs, parking ou péage : frais réels
- Frais kilométriques : sur la base des taux kilométriques définis par arrêté ministériel si le déplacement se fait avec un véhicule personnel

Est décidée la prise en charge des frais kilométriques liés à la carence appliquée par le CNFPT lorsque les agents utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de formation ou lieu de concours.

Cette délibération s'applique aux agents communaux et aux élus munis d'un ordre de mission signé du Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve cette prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel.

INFORMATIONS DIVERSES :

SIEIL :

Le SIEIL propose un groupement d'achat d'énergies « POLE ENERGIE CENTRE » pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité. Cela pourrait permettre à la commune de réaliser des économies en termes d'électricité grâce à cette mutualisation. Concrètement cela représente une économie de 7%. La délibération doit être prise avant le 31 décembre 2021 et sera donc à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE :

Les travaux sont presque terminés. La nouvelle canalisation est d'ores et déjà en service. Le stabilisateur de pression devrait être posé semaine 38. Les agents techniques sont remerciés par la Municipalité pour leurs nombreuses interventions de purge, jusqu'à tard le soir parfois.

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS :

Madame BEAL, adhérente de l'association « Bibliothèque pour Tous » propose à la Mairie de prendre en charge les frais d'adhésion à l'association d'un montant de 14 euros. Cette prise en charge sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. En effet, Madame BEAL, par le biais de cette association, apporte des livres aux anciens de la commune qui ne peuvent peu ou pas se déplacer.

MAISON DU BOURG :

Madame le Maire a demandé à 1000Cafés de venir étudier le projet de réhabilitation de la maison du bourg pour voir si cela pourrait être envisageable.

La Mairie a reçu 20% de réponses au questionnaire sur la maison du bourg. Les choix qui reviennent le plus sont le coin épicerie et le lieu intergénérationnel.

11 NOVEMBRE :

Après 2 années compliquées le traditionnel repas du 11 novembre avec les anciens serait un moment convivial. La Municipalité envisage un repas en présentiel (sous réserve du contexte sanitaire) et non pas un portage de repas comme l'année dernière. Le pass sanitaire sera demandé.

La séance est levée à 21h10

BAHÉ Valentin		MAHE Pascal	
ROUSSELET Sabine		VECCHI Armand	
BERTAULT Angèle		PILLON Damien	
AVIRON Maryse		MESSON Rémi	
BEAL Sophie		PROUST Emilien	
BOSSELUT Pascale		BERGER Véronique	
CROSNIER Jérémie		FERREIRO Ramon	
GAULT Yohann			